




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/176

**OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS
DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA
COMMUNE DE BEAUTIRAN**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_176-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19
novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_176-DE

N°2021/176

OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA COMMUNE DE BEAUTIRAN

Vu l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2021/173 du 25 novembre 2021 relative à l'adoption du règlement de fonds de concours pour la création et à l'aménagement de bâtiments dédiés à l'économie de proximité dans les centre-bourgs,

Vu la délibération n°2021/174 du 25 novembre 2021 relative au règlement général de l'attribution des fonds de concours de la collectivité,

Considérant l'avis de la Commission Développement Économique du 9 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En complémentarité avec les diverses actions engagées ou à venir en faveur du soutien au commerce, la CCM s'est dotée, au travers de sa délibération précédente, d'un nouvel outil d'intervention pour soutenir, aux côtés des communes, le développement des commerces et de l'économie de proximité en centre-bourgs.

L'objectif du fonds de concours de la CCM est d'apporter un soutien financier aux communes pour la réalisation de projets de création ou d'aménagement de locaux commerciaux ou multi-services localisés dans les centre-bourgs.

Avec son projet de réhabilitation d'un local communal en épicerie éco-responsable, la commune de Beautiran répond à tous les critères du règlement de fonds de concours, aussi bien techniques que financiers. La commune de Beautiran sollicite une aide financière de la CCM à hauteur de 9 246,46€ pour l'aménagement du bâtiment (doublage des murs, chape au sol, menuiseries extérieures, travaux de maçonnerie).

En complément du fonds de concours de la CCM, la commune a également sollicité le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 7 000€.

NATURE DES DEPENSES	Montant des dépenses euros HT	RECETTES	Montant euros	%
Travaux		Aides publiques		
Permis de construire (honoraires)	2 000,00	Fonds de concours CCM	9 246,46	36 %
Maçonnerie	10 028,50	Conseil régional (demande en cours)	7 000,00	28 %
Menuiseries extérieures	9 879,42			
Chape maigre - doublage murs	3 585,00			
		Sous-total :	16 246,46	64 %
		Autofinancement		
		Fonds propres/emprunt	9 246,46	36 %
		Sous-total :	9 246,46	36 %
TOTAL	25 492,92	TOTAL	25 492,92	

L'entreprise Colibric à Vrac qui occupera les locaux a par ailleurs bénéficié d'un accompagnement de la communauté de communes dans le cadre de de son dispositif d'aide à la création d'entreprises.

Enfin, l'attribution de ce fonds de concours devra faire l'objet de la passation d'une convention entre la CCM et la commune de Beautiran.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/176

**OBJET : FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX BÂTIMENTS
DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PROJET DE LA
COMMUNE DE BEAUTIRAN**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_176-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la présente demande de fonds de concours à hauteur de 9 246,46€,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

